

## **CONDITIONS DE LOCATION :**

Le prix comprend :

a) Les charges d'électricité, eau, clim, chauffage, Wi-Fi

### **Suppléments au tarif :**

b) La fourniture du linge de lit, du linge de toilette (1 drap de bain et une serviette par personne par séjour et 1 tapis de bain) suivant les modalités au contrat.

c) Lits faits à votre arrivée

d) Ménage final de fin de séjour suivant les modalités du contrat

La Taxe de séjour par jour et par personnes

## **CONDITIONS GÉNÉRALES.**

Ce contrat est réservé à l'usage exclusif des locations de vacances et seule la loi française est applicable au contrat.

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire.

Aucune modification (rature, surcharge ...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans accord des deux parties.

## **PAIEMENT :**

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire signé du contrat accompagné du montant des arrhes du séjour (50%) ou du montant total de la location suivant les modalités de réservation convenues, avant la date indiquée sur le contrat. Paiement acceptés virement Bancaire ou CB Visa.

Le solde s'il en est sera versé suivant les modalités convenues au contrat et avant la date indiquée. La totalité de la location doit être réglé 1 mois avant l'arrivée. Non remboursable,

## **DÉPÔT DE GARANTIE**

Le montant du dépôt de garantie est fixé au contrat (entre 700€ et 1 000€ suivant modalités de location)

Le propriétaire peut procéder à l'encaissement immédiat du dépôt de garantie.

Il devra être versé par virement bancaire ou par préautorisation Carte Bancaire (Non débitée) 7 jours avant la prise de possession des lieux loués et ceci pour répondre à la perte ou dégâts qui pourraient être causés aux objets, mobilier ou autres.

En règle générale, il sera restitué au locataire 7 jours après le départ après état des lieux et inventaire, en absence de toutes dégradations, ou au maximum 2 mois après la date de départ, en cas de dégradations, déduction faite des dépenses occasionnées par les dommages causés par le locataire à l'immeuble ou aux meubles, sous réserve de présenter une facture.

Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme sur justificatifs. Le dépôt de garantie ne pourra en aucun cas être considéré comme participation au paiement du loyer.

## **UTILISATION DES LIEUX**

*Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux.*

*A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée :*

*Le ménage final de fin de séjour n'empêche pas que vous devrez veiller à ce que l'ensemble du matériel figurant à l'inventaire soit remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Vaisselle propre et rangée, frigo et congélateur vides, draps, housses de couettes et oreillers retirés, en prenant soin de laisser les housses de protection de matelas et d'oreillers en place, le linge de toilette, tapis de bain et torchons déposés ensemble à l'endroit indiqué par votre hôtesse, poubelles vidées dans le conteneur.*

*Toutes réparations quelle qu'en soit l'importance, rendues nécessaires par la négligence du locataire en cours de location seront à sa charge.*

*La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire.*

*La sous location est interdite au preneur, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation du contrat.*

*Le montant intégral du loyer restant acquit ou dû au propriétaire, et non remboursable*

*Les locaux loués sont à usage d'habitation provisoire ou de vacances, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature que ce soit, voire à caractère complémentaire ou occasionnel de l'habitation (maximum 2 mois).*

*En règle générale, le locataire quitte les lieux à l'heure prévue au contrat ou à une heure convenant au propriétaire, après état des lieux.*

*Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil maximum indiquée sur l'état descriptif du logement.*

*Le nombre de locataires ne pourra excéder celui indiqué au contrat, sauf accord préalable du propriétaire.*

*La présence d'animaux est interdite dans la location sauf accord préalable par le propriétaire malgré le refus du propriétaire, entrainera la rupture immédiate du contrat, le montant intégral du loyer restant acquit ou dû au propriétaire.*

*Les enfants sont acceptés seulement à partir de l'âge de 8 ans sauf accord préalable par le propriétaire en cas de constat à l'arrivée la rupture du contrat sera immédiate le montant intégral du loyer restant acquit.*

## **ETAT DES LIEUX.**

*L'état des lieux et inventaire du mobilier et divers équipements seront faits en début et fin de séjour par le propriétaire ou son mandataire et le locataire.*

*En cas d'impossibilité de procéder à l'inventaire lors de l'arrivée, le locataire disposera de 24h pour vérifier l'inventaire affiché et signaler au propriétaire les anomalies constatées.*

*Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire.*

*En cas de non-réalisation d'état des lieux au départ, en raison d'une heure de départ autre que celle prévue au contrat et incompatible avec l'emploi du temps, le propriétaire effectuera l'état des lieux à l'heure prévue, et renverra le dépôt de garantie dans la semaine suivant le départ, en l'absence de dégradation et sous réserve de bonne remise en état des lieux.*

*Si le propriétaire constate des dégâts, il devra en informer le locataire sous huitaine.*

*En conséquence, il aura un délai d'un maximum de 2 mois après la date de départ pour restituer le dépôt de garantie, déduction faite des dégâts, de la perte des objets, etc...*

*En ce qui concerne les détériorations dûment constatées, elles feront l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie dont le montant sera déterminé par accord amiable entre le propriétaire et le locataire.*

*En cas de litige, un devis sera effectué par un professionnel ou un organisme habilité, sollicité par le locataire avant son départ, ou à défaut par le propriétaire lors de l'état des lieux de sortie.*

*Dans ce cas, le dépôt de garantie sera restitué au locataire par courrier sous quinzaine, déduction faite du montant des travaux estimés par le devis.*

### **CONDITIONS D'ANNULATIONS**

*Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée.*

*- Avant l'entrée en jouissance : toutes les sommes versées (arrhes et solde du loyer) restent acquises au propriétaire,*

*- Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, et passé un délai de 24h et sans avis notifié au propriétaire, le contrat est considéré comme résilié. Toutes les sommes versées (arrhes et solde du loyer) restent acquises au propriétaire.*

*- En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie.*

### **ASSURANCES :**

*Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il doit intervenir auprès de sa compagnie d'assurances et lui réclamer l'extension de la garantie ou bien souscrire un contrat particulier, au titre de clause « villégiature ».*

*Une attestation d'assurances lui sera réclamée à la signature du contrat.*

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

*Le propriétaire ou Votre hôtesse pourra vous accueillir à partir de 16h et au plus tard jusqu'à 19h. Vous devrez au préalable lui communiquer votre heure d'arrivée et la tenir au courant pour tout retard un supplément de 40€ sera facturé en cas d'arrivée tardive, l'heure de votre départ est spécifiée dans votre contrat en cas de changement Vous devrez au préalable lui communiquer votre heure de départ la veille.*

*L'appartement n'est pas conçu pour recevoir des personnes à mobilité réduite si néanmoins celles-ci veulent louer l'appartement quand même ce sera sous leur entière responsabilité.*